

Nouveau en déchetteries



Les particuliers peuvent désormais déposer les pneus propres et sans jantes des véhicules légers, des motos et des scooters.

Sont refusés les pneus sales ou cisailés et les pneus d'ensilage.

Sont acceptés : 4 pneus / foyer / an.

Le saviez-vous ? une fois recyclés, les pneus redeviennent du caoutchouc et retrouvent une seconde vie comme matériau de soutènement pour les travaux publics ou sont transformés en combustible stable et sans polluant avec un fort pouvoir calorifique.